Langue originale : anglais CoP18 Plen. Rec. 1

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

CTA

Dix-huitième session de la Conférence des Parties Genève (Suisse), 17 – 28 août 2019

Compte rendu de la première séance plénière

17 août 2019 : 09h07 - 11h38

Secrétariat : I. Higuero PNUE : I. Andersen

Rapporteurs: B. Austin

A. Caromel M. Jenkins R. Mackenzie

Ouverture de la séance

Son Excellence M. Alain Berset, Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de l'intérieur, souhaite la bienvenue à Genève aux participants et salue les efforts déployés par le Gouvernement de Sri Lanka pour préparer la 18° Conférence des Parties à la CITES. Il exprime ses condoléances aux personnes touchées par les attentats à Sri Lanka, remerciant ceux qui ont pris en charge l'organisation de la présente session dans un court délai. Il met en lumière les problèmes importants auxquels est confrontée la biodiversité, notamment le changement climatique, le braconnage et le commerce illégal, qui ne pourront être résolus que par des actions au niveau mondial et la coopération internationale. La gestion durable est un élément clé pour résoudre bon nombre de ces problèmes, a-t-il souligné.

La Directrice exécutive du PNUE, Mme Inger Andersen, présente également ses condoléances à Sri Lanka pour l'attentat d'avril 2019 et évoque le décès de Mme Bomo Edna Molewa, ancienne Ministre sud-africaine des affaires environnementales et Présidente de la 17^e session de la Conférence des Parties (COP17). Elle indique que la nécessité de trouver un équilibre entre l'utilisation durable des espèces sauvages et la protection des espèces menacées est au cœur de la CITES. Elle souligne que l'utilisation durable peut contribuer à améliorer les moyens d'existence et insiste sur l'importance de maintenir les populations au cœur du processus décisionnel. Dans toutes ces entreprises, les approches multilatérales sont la clé du succès. Elle note que 2020 sera une année charnière pour l'environnement et que la CITES, avec son expérience avérée dans la prise de décision scientifique, est bien placée pour apporter une contribution importante à ce processus.

La Présidente du Comité permanent, Mme Carolina Caceres, remercie la Suisse d'avoir accueilli la session de la Conférence des Parties qui a dû être reportée et exprime sa sympathie à ceux qui ont perdu des amis et des parents à Sri Lanka. Elle attire l'attention sur les récentes conclusions du Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), soulignant les menaces critiques auxquelles une grande partie de la biodiversité mondiale est exposée et notant que l'utilisation non durable est un facteur clé de perte de biodiversité. La CITES joue un rôle central à cet égard en veillant à ce que le commerce soit à la fois non préjudiciable et légal. Au nom du Comité permanent, elle souhaite la bienvenue à la Secrétaire générale dans ses nouvelles fonctions et remercie les Parties et les observateurs pour leur attachement à la conservation des espèces sauvages.

La Secrétaire générale de la CITES, Mme Ivonne Higuero, remercie la Suisse, l'Union européenne, l'Allemagne, la Norvège et la Croatie pour leurs contributions financières et leur soutien qui ont permis de reporter la session de la Conférence des Parties dans un délai très court. Elle remercie toutes les Parties et les

observateurs pour leur soutien et leur compréhension tout au long du processus. Elle demande ensuite aux participants de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie dans les attentats qui ont frappé Sri Lanka. Elle souligne le rôle important que doit jouer la CITES dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 et insiste sur l'importance de parvenir à un accord sur la vision stratégique de la CITES pour l'après 2020 à la présente session. Elle note que l'ordre du jour de la CoP18 est de 20% plus chargé que celui de la CoP17 et prie instamment les Parties de réfléchir sérieusement aux moyens de contrôler cette croissance rapide, qui risque de devenir insoutenable. Elle note qu'il incombe aux Parties de veiller à ce que la CITES fonctionne efficacement, et qu'elles doivent également être soutenues dans leurs efforts visant à conserver et gérer leurs ressources de la vie sauvage d'une manière durable. La Convention est le cadre le plus approprié pour aider à trouver des objectifs et des solutions communs qui soutiennent toutes les Parties.

Sri Lanka exprime ses regrets de ne pas pouvoir accueillir les Parties et les observateurs à Sri Lanka et remercie le Secrétariat pour son travail acharné afin de réorganiser la session dans des délais aussi courts, ainsi que tous ceux qui ont apporté un soutien financier. Elle souhaite la bienvenue à la Secrétaire générale dans ses nouvelles fonctions et souhaite plein succès à la session.

Questions administratives et financières

1. Élection du président et du vice-président de la session et des présidents des Comités I et II

La Présidente du Comité permanent, en sa qualité de Présidente par intérim de la session, annonce que le Comité a désigné S. E. M. Thomas Jemmi (Suisse) comme Président de la session, Mme Awilo Ochieng Pernet (Suisse) comme Présidente suppléante, ainsi que M. Maurice Isaacs (Bahamas) et M. James Lutalo (Ouganda) comme Vice-présidents. M. Rod Hay (Nouvelle-Zélande) et M. Craig Hoover (États-Unis d'Amérique) sont nommés présidents des Comités I et II respectivement. Ces nominations sont <u>acceptées par acclamation</u>. Elle invite ensuite le Président de la session à la tribune.

S.E. M. Thomas Jemmi remercie la Conférence pour sa nomination et souhaite plein succès à la session.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 2 (Rev. 1).

L'ordre du jour qui figure dans le document CoP18 Doc. 2 (Rev. 1) est adopté.

3. Adoption du programme de travail

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 3 (Rev. 4).

Afin d'équilibrer plus efficacement la charge de travail des comités, le Secrétariat propose que l'examen du point 54.1 de l'ordre du jour *Manuel d'identification* soit transféré au Comité II et examiné en même temps que le point 21.1 *Renforcement des capacités et les matériels d'identification* l'après-midi du 19 août, et que l'examen du point 75 *Pangolins* (Manis spp.) soit également transféré au Comité II pour examen le 22 août l'après-midi.

Les États-Unis d'Amérique proposent que l'examen du point 86 de l'ordre du jour *Saïga* (Saiga spp.) soit déplacé vers le programme du Comité I pour être traité immédiatement après l'examen de la proposition d'amendement 2 (transfert de *Saiga tatarica* de l'Annexe II à l'Annexe I) et que l'examen des points 81 *Perroquet gris* (Psittacus erithacus) et 89 *Acoupa de MacDonald* (Totoaba macdonaldi) soit confié au Comité II. Le Niger demande instamment que les deux points de l'ordre du jour relatifs au *Lion d'Afrique* (Panthera leo) (76.1 *Rapport du Secrétariat* et 76.2 *Conservation et le commerce des lions d'Afrique*) soient examinés ensemble.

Le programme de travail figurant dans le document CoP18 Doc. 3 (Rev. 4) est <u>adopté</u> avec les amendements suggérés par le Secrétariat et les États-Unis d'Amérique.

4. Règlement intérieur

4.1 Règlement intérieur de la 18^e session de la Conférence des Parties

Le Secrétariat présente le CoP18 Doc. 4.1 comme suit :

« A sa 17^e session (CoP17), la Conférence des Parties a adopté son règlement intérieur tel qu'il figure dans l'annexe au document CoP18 Doc. 4.1. Le Secrétariat note qu'aucune proposition de modification du règlement intérieur n'a été soumise avant la présente session.

Lors de l'adoption de son règlement intérieur à la CoP17, la Conférence a pris note de la déclaration écrite de l'Union européenne (UE) concernant la répartition de l'exercice des droits de vote entre l'UE et ses États membres, figurant à l'annexe 2 du document CoP17 Plen. 2. Le Secrétariat a été informé que le contenu de cette déclaration est également valable pour la présente session, notamment que les 28 États membres de l'UE sont présents et accrédités à la présente session et seront présents pendant toute la durée de la CoP18.

Le Secrétariat rappelle que la participation d'une organisation d'intégration économique régionale, telle que l'UE, aux réunions de la CoP est basée sur le principe de la « non-additionnalité ». Cela signifie notamment qu'une telle organisation n'exerce pas son droit de vote si les États membres exercent le leur, et vice versa, comme le prévoit l'Article XXI de la Convention.

Dans ce contexte, le Secrétariat attire l'attention sur le document d'information CoP18 Inf. 17 soumis à la présente réunion, dans lequel l'UE - en tant que seule organisation d'intégration économique régionale ayant adhéré à la Convention - fournit des informations sur la répartition de l'exercice du droit de vote entre la délégation de l'UE et ses États membres pour chaque point de l'ordre du jour. L'UE indique également qu'en cas de modification de la répartition des droits de vote, cette modification sera communiquée aux Parties avant le vote.

Comme indiqué plus haut, aucune proposition de modification du règlement intérieur n'a été soumise avant la présente session ; le Secrétariat attire donc l'attention sur l'Article 32 du règlement intérieur, qui stipule que le présent règlement reste valable à chaque session à moins qu'il ne soit modifié par une décision de la Conférence.

Le Secrétariat invite la Conférence à prendre note de cette introduction et à appliquer les règles énoncées dans l'annexe du document CoP18 Doc. 4.1. »

L'Union européenne fait la déclaration suivante :

« Nous remercions le Secrétariat pour sa présentation et pour avoir attiré l'attention de la session sur le document d'information CoP18 Inf. 17, qui précise - pour chaque point de l'ordre du jour - si l'UE ou les États membres exerceront le droit de vote, s'il y a un vote. Nous espérons qu'ainsi la transparence nécessaire sera garantie quant à savoir qui fait quoi au nom de notre groupe au cours de cette session.

Nous confirmons les informations fournies par le Secrétariat en ce qui concerne la participation de l'UE et de ses États membres à cette CoP et la validité de la déclaration faite à la CoP17. Les 28 États membres de l'UE resteront présents pendant toute la durée de la CoP18. Il est entendu que les États membres de l'UE assisteront à chaque séance de la CoP et qu'aucune Partie ne contestera l'exercice par l'UE de son droit de vote à la CoP18.

Nous acceptons d'inclure l'introduction du Secrétariat et cette intervention dans le compte rendu de la présente séance si la Conférence le souhaite.

Nous appuyons l'adoption du règlement intérieur tel qu'il figure dans l'annexe au document CoP18 Doc. 4.1. Nous appuyons également le projet de décision adressé au Comité permanent, le chargeant de revoir l'Article 25 du règlement intérieur et de proposer des amendements à la 19e session de la Conférence des Parties ».

Il est <u>convenu</u> d'inclure ces déclarations dans le compte rendu de la réunion et d'appliquer le règlement intérieur actuel tel qu'il figure dans l'annexe au document CoP18 Doc 4.1.

5. Comité de vérification des pouvoirs

5.1 Constitution du Comité de vérification des pouvoirs

Le Secrétariat indique que les personnes suivantes avaient été nommées membres du Comité de vérification des pouvoirs : Mme Miet van Looy (Belgique) - Présidente ; M. Georges Phrem (Liban) ;

Mme He Jinxing (Chine); Mme Kristen Koyama (États-Unis d'Amérique); et Mme Kathleen Taituave (Samoa). Le Secrétariat explique que l'Article 7(2)(a) du règlement intérieur prévoit que le Comité de vérification des pouvoirs soit composé de cinq représentants au plus de différentes Parties. Le Chili et le Sénégal, appuyés par l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et le Togo soulignent l'importance de la représentation régionale au Comité. Les États-Unis proposent que cette question soit traitée au titre du point 4.2 de l'ordre du jour Examen du règlement intérieur. Le Secrétariat propose la nomination d'observateurs d'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, ainsi que d'Afrique pour assister aux réunions du Comité de vérification des pouvoirs, dans l'attente de toute discussion sur un amendement au règlement intérieur pertinent. Le Koweït indique que l'Asie est prête à retirer un de ses représentants du Comité pour permettre à une autre région d'être représentée. L'Ouganda, appuyé par le Nigéria, propose que l'Égypte, en tant que Président de l'Union africaine, représente l'Afrique au Comité. Le Chili déclare que la région de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes conviendra d'une nomination à sa réunion régionale. La nomination de l'Égypte en tant que suppléant du Liban au Comité de vérification des pouvoirs est acceptée par acclamation. Le Président convient que la région de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes pourra désigner un observateur pour assister aux réunions du Comité et propose que la règle concernant la composition du Comité de vérification des pouvoirs soit examinée au titre du point 4.2. Cette proposition est acceptée.

6. Admission des observateurs

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 6 (Rev.1) et demande l'acceptation formelle des observateurs dont la liste figure à l'annexe de ce document, ce qui est accepté.

Questions stratégiques

9. Rapports et recommandations des Comités

9.1 Comité permanent

9.1.1 Rapport de la Présidente

La Présidente du Comité permanent résume le document CoP18 Doc. 9.1.1, remerciant la Fédération de Russie d'avoir accueilli la 70° Réunion du Comité permanent à Sotchi en octobre 2018 et attirant l'attention sur l'ordre du jour chargé du Comité au cours des trois dernières années. Appuyée par les États-Unis d'Amérique, elle encourage les Parties à examiner attentivement la charge de travail accrue des comités et la répartition des tâches entre eux et le Secrétariat.

Il est <u>pris note</u> du document CoP18 Doc. 9.1.1.

9.2 Comité pour les animaux

9.2.1 Rapport du Président

Le Président du Comité pour les animaux résume le document CoP18 Doc. 9.2.1, attirant l'attention sur la longue liste des résolutions et décisions adressées au Comité, détaillée dans son annexe et mettant en lumière certaines réalisations importantes du Comité. Il attire l'attention sur la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour que les membres du Comité originaires de pays en développement puissent participer aux réunions du Comité et il demande instamment que davantage de fonds soient dégagés pour appuyer les travaux des comités. En particulier, il met en lumière la charge de travail du spécialiste de la nomenclature et la nécessité de disposer de disposer de ressources nécessaires pour s'assurer qu'il puisse assister aux réunions pertinentes.

Les États-Unis remercient le Comité pour les animaux pour le travail assidu de ses membres. Le Sénégal demande instamment que des ressources suffisantes soient allouées aux travaux des comités.

Il est pris note du document CoP18 Doc. 9.2.1.

9.2 Comité pour les plantes

9.2.1 Rapport de la Présidente

La Présidente du Comité pour les plantes résume le document CoP18 Doc. 9.3.1, expliquant que le Comité pour les plantes s'est réuni deux fois au cours des trois dernières années en même temps que le Comité pour les animaux. Elle fait référence à l'annexe du document, détaillant le plan de travail, ainsi que les résolutions et décisions adressées au Comité. Elle note en particulier la participation d'un plus large éventail d'observateurs, notamment de l'industrie, aux travaux du Comité. Elle rend hommage aux contributions de longue date des membres sortants du Comité, Greg Leach (Océanie), Noel McGough (spécialiste de la nomenclature), Maurizio Sajeva (Europe) et Vera Rauber Coradin (Amérique centrale et du Sud et Caraïbes).

Les États-Unis d'Amérique rendent hommage au rôle joué par la Présidente pour guider le Comité pour les plantes pendant une période de transition. L'Ouganda souligne la nécessité de reconnaître le caractère central des comités et de leur fournir des ressources suffisantes pour mener à bien leurs travaux. La Géorgie se félicité également des travaux du Comité.

Il est pris note du document CoP18 Doc. 9.3.1.

La séance est levée à 11h38.